

AVIS

COUR DU BANC DE LA REINE DU MANITOBA (CENTRE DE WINNIPEG)

OBJET : Ordonnances d'évaluation de l'état mental (procédure révisée)

À compter du 15 juin 2015, lorsque des ordonnances d'évaluation de l'état mental seront rendues en vertu de l'alinéa 672.11a) du *Code criminel* aux fins de détermination de l'aptitude d'un adulte à subir son procès, l'accusé sera renvoyé sous garde jusqu'à la prochaine séance du tribunal de la santé mentale. Les séances de ce tribunal ont lieu tous les jeudis à 13 h dans la salle d'audience 303 au 408, avenue York. L'évaluation de l'état mental de l'accusé aura lieu à 11 h le jour de séance du tribunal, dans les salles de détention des shérifs, au 408, avenue York. Le psychiatre responsable de l'évaluation présentera les résultats de ses examens au tribunal à la séance de 13 h.

Lorsque l'aptitude de l'accusé aura été reconnue par le tribunal, l'affaire de l'accusé sera reportée au rôle d'audience ordinaire de la Cour provinciale. Si l'accusé est reconnu inapte et que le psychiatre recommande une brève période de traitement pour que l'accusé récupère ses aptitudes, l'affaire sera renvoyée pour une période d'une semaine, à la séance suivante du tribunal de la santé mentale pour la présentation d'observations en ce qui concerne une décision prévoyant un traitement en vertu de l'article 672.58 du *Code criminel*. Lorsqu'une ordonnance aura été rendue relativement à un traitement, l'affaire demeurera au rôle d'audience du tribunal de la santé mentale et des mises à jour seront fournies au tribunal à des intervalles de 15, 30 et 45 jours. Si l'accusé est reconnu inapte et qu'il y a peu de chance qu'il devienne apte dans les 60 jours, l'affaire sera transférée à la compétence de la Commission d'examen des questions liées à la santé mentale.

La première séance du tribunal de la santé mentale qui inclut le nouveau processus d'évaluation de l'état mental aura lieu le 18 juin 2015.

COMMUNIQUÉ PAR :

**Ken Champagne, juge en chef
(Manitoba)**

DATE : le 15 juin 2015
Avis initial émis le 8 juin 2015